



17^{ème} édition

Règlement 2020

« La Pierre Jacques » et « Issarbe – La Hourcère »

La « **Pierre Jacques en Barétous** » nommée ainsi en l'hommage de Pierre Jacques TILLOUS, en souvenir de son engagement sportif et de son implication exemplaire, est un brevet sportif de masse.

1 – ORGANISATION

La 17^{ème} édition de *La Pierre Jacques en Barétous* est organisée le **samedi 25 juillet 2020** à ARAMITS (Pyrénées-Atlantiques) par l'Association Sportive Barétous Cyclisme sous l'égide du Comité départemental UFOLEP des Pyrénées-Atlantiques (64).

La Pierre Jacques en Barétous :

Deux épreuves cyclistes chronométrées avec un classement scratch, des classements par catégories d'âge et une catégorie Handisport :

La Pierre Jacques : 159 km - Dénivelé de 4 100 m

Issarbe – La Hourcère : 114 km - Dénivelé de 2 900 m.

Les inscrits sur le parcours de « La Pierre Jacques » 159 km » ou sur le parcours de « Issarbe – la Hourcère » 114 km » pourront changer de parcours en cours d'épreuve. Ils seront classés sur le parcours effectué.

2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La Pierre Jacques en Barétous est ouverte à tout cycliste, homme ou femme, de nationalité française ou non, licencié ou non à une fédération française ou étrangère.

2-1 : Conditions d'âge

Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au **31-12-2019** peuvent participer aux épreuves chronométrées ainsi qu'à la randonnée « Rando VAE et cyclo » de *La Pierre Jacques en*

Barétous, quelles que soient la longueur du parcours et la nature de l'épreuve. Les personnes non majeures le **25 juillet 2020** devront fournir une autorisation parentale.

2-2 : Garantie médicale

2-2-1 : Conformément au Code du Sport, ne peuvent participer aux épreuves chronométrées que les personnes présentant une garantie médicale adaptée :

- Licence permettant la compétition cycliste de l'une des fédérations françaises UFOLEP, FFC, FSGT, FFTri ou FF Handisport (licence comportant explicitement la mention « certificat médical » (ou « visite médicale ») de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition (sur route ou tout-terrain) » ;

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an. Ce certificat médical est également obligatoire pour les licenciés des fédérations des pays étrangers (y compris pour les fédérations étrangères affiliées à l'UCI).

2-2-2 : Aucune garantie médicale (licence ou certificat médical) n'est exigée pour participer à la randonnée.

2-3 : Catégories spécifiques

2-3-1 : Coureurs cyclistes professionnels : les coureurs français ou étrangers sous contrat avec une équipe cycliste professionnelle ne sont pas admis.

2-3-2 : Tandems : toutes les épreuves sont ouvertes aux tandems dont l'un des cyclistes est handicapé et aux tandems mixtes (homme/femme), âgés d'au moins 17 ans au **31-12-2019**. Il n'y a pas de classements spécifiques aux tandems.

2-4 : Matériel et règlement technique

2-4-1 : Tous les participants (épreuves chronométrées et randonnée) doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque aux normes UCI (coque rigide).

2-4-2 : Pour participer aux épreuves chronométrées, le matériel doit répondre aux normes UCI. Sont en particuliers interdits :

- les guidons « type triathlète »
- les guidons additionnels
- les roues à bâtons et les roues non homologuées UCI
- les vélos couchés et les vélos à propulsion électrique. *La propulsion de la bicyclette doit être uniquement assurée par les jambes.*

2-5 : Garanties d'assurances

La Pierre Jacques en Barétous étant une manifestation sportive placée sous l'égide de l'UFOLEP et ouverte aux non licenciés UFOLEP, aux licenciés des autres fédérations ou non licenciés, il incombe à l'organisateur, conformément aux dispositions du Code du Sport, de souscrire pour la journée la totalité des risques inhérents à leur participation.

L'organisateur (ASB Cyclisme – siège social : Mairie 64570 ARAMITS) et tous les participants sont donc couverts par l'APAC (secteur des assurances de la Ligue de l'Enseignement) en

responsabilité civile, c'est-à-dire s'ils créent des dommages matériels et corporels à un tiers. Les licenciés UFOLEP sont en outre couverts en individuelle accident et assistance rapatriement par leur licence ou les garanties complémentaires optionnelles APAC qu'ils ont souscrites. Il revient aux autres participants (non licenciés UFOLEP, concurrents étrangers...) de souscrire à titre personnel une garantie individuelle accident pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile (exemple important : "je me blesse tout seul"...).

Attention: les dommages subis par les vélos et les tenues cyclistes des participants, soit de leur fait soit du fait d'autres engagés, ne sont pas couverts par cette assurance (dispositions non imposées par la loi).

2-6 : Catégories et classements individuels

Pour les épreuves chronométrées, les classements individuels se feront selon les 9 catégories suivantes, conformes au règlement National UFOLEP, catégorie déterminée par l'âge au **31-12-2019**, sauf pour la catégorie Handisport, réservée aux seuls licenciés à la FF Handisport (sans distinction d'âge).

Catégories (âge au 31-12-2019) – Règlement national UFOLEP		
Catégorie A1	Dames de 17 à 39 ans inclus	Nées entre le 01-01-2002 et le 31-12-1980
Catégorie A2	Dames de 40 à 49 ans inclus	Nées entre le 01-01-1979 et le 31-12-1970
Catégorie A3	Dames de 50 ans et plus	Nées en 1969 et avant
Catégorie C	Hommes de 17 à 29 ans inclus	Nés entre le 31-12-2002 et le 01-01-1990
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans inclus	Nés entre le 01-01-1989 et le 31-12-1980
Catégorie E	Hommes de 40 à 49 ans inclus	Nés entre le 01-01-1979 et le 31-12-1970
Catégorie F	Hommes de 50 à 59 ans inclus	Nés entre le 01-01-1969 et le 31-12-1960
Catégorie G	Hommes de 60 ans et +	Nés en 1959 et avant
Catégorie Y	Handisport individuel	Sans distinction d'âge
Récompenses aux trois premiers par catégorie et au classement scratch (non cumulables) Catégorie Y : ne seront classés que les licenciés FF Handisport – Diplôme pour tous		

Classements et diplômes : chaque concurrent terminant l'une des épreuves chronométrées dans les délais sera classé au scratch et dans sa catégorie d'âge. Le temps sera pris au départ à l'arrière du peloton et à l'arrivée par puce électronique. Chacun sera récompensé par un diplôme avec temps réel, classement scratch et classement dans sa catégorie.

Coueurs FFC : les coueurs de 1^{ère} et 2^{ème} catégories ne seront classés qu'au scratch (et non dans leur catégorie d'âge).

Catégorie Tandems : il n'y a pas de classements spécifiques pour les Tandems.

Chronométrage électronique : il sera réalisé par l'entreprise SAS PYRENEES CHRONO 7, route de la Vallée 64400 AREN dotée d'un système électronique avec puces RFID-UHF. Aucune caution n'est demandée contre le prêt de la puce que chaque concurrent devra restituer à l'arrivée avec la plaque de cadre (puce collée à la plaque de cadre).

2-7 : Contrôles médicaux

Chaque participant sera susceptible de se soumettre à un contrôle médical antidopage (AFLD) selon les dispositions légales. Il sera contraint de s'y soumettre sous peine de sanctions sportives prononcées par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD).



2-8 : Respect de la charte ECO-CYCLO

La « Pierre Jacques en Barétous » dispose du label « **ECO CYCLO** ». A ce titre tous les concurrents ou participants doivent obligatoirement respecter la charte « ECO CYCLO » :

1- La nature est belle et la route n'est pas une poubelle, en toutes circonstances, promenade, entraînement ou compétition, je conserve déchets et emballages en attendant le lieu prévu pour m'en débarrasser.

2- Je respecte les règles du code de la route, mon casque est mon compagnon de route le plus fidèle.

3- Le cyclisme est un sport merveilleux, excellent pour la santé, je ne gâcherai pas ma chance et ces instants de bonheur par la prise de médicaments néfastes et interdits.

Des patrouilleurs ECO-CYCLO seront présents sur tous les parcours. Tout participant qui jettera des débris en dehors des zones prévues à cet effet (zones de ravitaillements uniquement) sera disqualifié.

3 – SÉCURITÉ

Chaque participant, que ce soit en formule chronométrée ou en formule randonnée, devra se conformer au Code de la route. Il ne devra utiliser que la partie droite de la chaussée et se conformer aux arrêtés préfectoraux ou municipaux des communes traversées, respecter les consignes données par les organisateurs au départ et en cours de route. En cas d'infraction, chaque participant sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime.

Le directeur de l'épreuve a le pouvoir de modifier les parcours, même en cours d'épreuve si des circonstances l'y contraignent. De même, il peut être amené à neutraliser en partie ou complètement l'épreuve en accord avec les commissaires.

Aucune voiture suiveuse ne sera admise sur les parcours sous peine d'exclusion immédiate.

Neutralisation : du départ Place du Guirail à ARAMITS au magasin de cycles TILLOUS à ARETTE (soit sur 3,7 kms environ) le parcours sera neutralisé et se fera à allure réduite imposée par la voiture ouvreuse et des motards de l'organisation. Le départ officiel arrêté sera effectué en ce lieu. Le chronométrage sera déclenché au passage du dernier concurrent du peloton.

L'encadrement est assuré par :

- Deux voitures ouvreuses « ATTENTION COURSE CYCLISTE »
- Deux voitures balai « VOITURE BALAI » « FIN DE COURSE »
- Des commissaires de course à motos.
- Des commissaires de course en voiture.
- 2 Médecins urgentistes sur les parcours (Association des Médecins Urgentistes de Sokorri – Clinique Sokorri - 64120 ST PALAIS

- Deux ambulances sur les parcours.
- Des signaleurs à pied aux divers carrefours non-prioritaires et secteurs à « risques ».
- Un réseau de 13 radioamateurs « alerte secours » couvre la totalité des parcours. Les emplacements des radioamateurs sont matérialisés par un panneau rectangulaire « RADIO » sur le pare-brise de la voiture. Les médecins, les ambulances et le PC course sont reliés au réseau radioamateur.
- ***TPH appel secours : 06 29 73 60 96 ou 06 48 36 44 14***

4 – ASSISTANCE

Sur les parcours des épreuves chronométrées des signaleurs seront placés aux carrefours non-prioritaires pour assister les engagés, des motos et voitures de l'organisation assureront la sécurité.

Une « voiture-balai » équipée clôturera chacun des parcours à la vitesse moyenne de **18 km/h**, selon un horaire établi en fonction des difficultés, et pourra assurer les petits dépannages. Toutefois, il est recommandé à chaque participant de prévoir sur lui son propre matériel de première nécessité.

Après le passage de la voiture-balai, la sécurité ne sera plus assurée sur les parcours. Les concurrents doublés par ce véhicule devront rendre leur plaque de cadre avec la puce électronique. Ils pourront néanmoins poursuivre l'épreuve sous leur propre responsabilité ou monter dans la VL balai, le vélo sera déposé dans le véhicule.

Passages hors-délai (indicatifs) :

- Après **11H00**, au col du Soudet, carrefour des CD 132 et 133 (km 27), les concurrents ayant pris trop de retard pourront être éliminés. Ils devront rendre leur plaque de cadre avec la puce électronique. Ils pourront continuer par leurs propres moyens et sous leur seule responsabilité, emprunter le parcours « Rando », rentrer en direction de l'arrivée à Aramits distante soit de 27 km, soit de 40 km (parcours « Rando ») ou monter dans la VL balai, le vélo sera déposé dans le véhicule.

- Après **12H15**, au carrefour « de Barlanès » des CD 918 et 632 (km 63), les concurrents ayant pris trop de retard pourront être éliminés. Ils devront rendre leur plaque de cadre avec la puce électronique. Ils pourront continuer par leurs propres moyens et sous leur seule responsabilité, rentrer en direction de l'arrivée à Aramits distante de 4km ou monter dans la VL balai, le vélo sera déposé dans le véhicule.

- Après **14H15**, au col de la Hourcère (km 80), les concurrents ayant pris trop de retard pourront être éliminés. Ils devront rendre leur plaque de cadre avec la puce électronique. Ils pourront continuer par leurs propres moyens et sous leur seule responsabilité ou monter dans la VL balai, le vélo sera déposé dans le véhicule

- Après **14H20** au carrefour « La Croix du Berger » à ARETTE CD 132 et rue de Baigt (km 111) les concurrents seront dirigés vers Aramits sur le parcours « Issarbe-La Hourcère ».

Les commissaires de la voiture-balai, jugeront de l'opportunité de l'élimination du concurrent en fonction du retard sur l'horaire prévu, de son état physique ou autre.

5 – INSCRIPTIONS - ENGAGEMENTS

ATTENTION : LE NOMBRE DE CONCURRENTS EST LIMITE A 500
(Les inscriptions seront closes dès la 500^{ème})

5-1 : Inscription aux épreuves chronométrées :

Toute personne respectant la condition d'âge requise (cf. § 2-1-1) pour participer à l'une des épreuves chronométrées devra présenter au moment de l'inscription (courrier ou internet ou sur place) :

- soit une photocopie complète recto-verso de la licence l'autorisant à s'engager (cf. § 2-2-1) ;
- soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an (cf. § 2-2-1).

Une autorisation parentale est requise pour les concurrents non majeurs le **25 juillet 2020**.

- Licence permettant la compétition cycliste de l'une des fédérations françaises UFOLEP, FFC, FSGT, FFTri, FF Handisport ou FFCT « licence Vélo Sport » (licence comportant explicitement la mention « certificat médical » (ou « visite médicale ») de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition (sur route ou tout-terrain) »

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an. Ce certificat médical est également obligatoire pour les licenciés des fédérations des pays étrangers (y compris pour les fédérations étrangères affiliées à l'UCI).

Licenciés FFCT (Fédération Française Vélo)

La licence « Vélo Rando » FFCT ne permet pas de s'engager dans des épreuves chronométrées. Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an est obligatoire.

Non-licenciés

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an est obligatoire.

Licenciés ou non licenciés étrangers :

Ne peuvent s'engager dans des épreuves chronométrées, qu'après la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins de un an est obligatoire.

5-2 : Tarifs des engagements :

Voir bulletin d'engagement.

Le montant de l'engagement comprend l'inscription à l'épreuve, le repas de midi, la douche et l'assurance individuelle responsabilité civile. .

- **Inscriptions par courrier** : voir bulletin d'engagement et le télécharger sur le site www.lapierrejacquesenbare tous.com et l'adresser avec la copie de la licence et si nécessaire le certificat médical à l'Office du Tourisme du Haut Béarn 64570 ARETTE – ☎ 05.59.88.95.38. Le montant de l'engagement individuel (*voir bulletin d'engagement*) pour les licencié(e)s UFOLEP (*voir bulletin d'engagement*) pour les autres licenciés et non licencié(e)s UFOLEP si l'inscription se fait **avant le 11 juillet 2020**. Après cette date, le montant de l'engagement est augmenté pour tous. (*Voir bulletin d'engagement*)

- **Inscriptions par internet** : un contrat de partenariat a été conclu pour les inscriptions individuelles en ligne avec SAS PYRENEES CHRONO (www.pyreneeschrono.fr), et la promotion de *La Pierre Jacques en Barétous*.

- Inscriptions sur place : Si le nombre de 500 inscriptions n'est pas atteint, inscription sur place le vendredi **24 juillet 2020** de 16H00 à 21H00. Le montant de l'engagement individuel est fixé le même pour tous. (*Voir bulletin d'engagement*) Inscription possible le jour de l'épreuve le **25 juillet 2020**.

Toute inscription dont le certificat médical ne comportant pas la mention : « *de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition* » sera refusée.

☐ Clôture des inscriptions : le vendredi **24 juillet 2020 à 21 heures**. Il sera possible de s'inscrire sur place à la Salle des Fêtes, Place de la mairie à ARAMITS le samedi **25 juillet 2020 entre 6H30 et 8H00** jour de l'épreuve.

Le montant de l'engagement comprend l'inscription à l'épreuve, le repas de midi, l'assurance individuelle et la douche.

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

5-3 : Repas accompagnateurs

Il est possible de réserver le repas de midi pour les accompagnateurs au prix de 12 €. Réservation avant le **11 juillet 2020**.

6 – RETRAIT DES DOSSARDS, PUCES CHRONO ET LOT D'ACCUEIL

Épreuves chronométrées : retrait des dossiers (lot d'accueil, dossard, transpondeur, plaque de guidon) à la Salle des Fêtes – place de la Mairie à ARAMITS (64) :

- le vendredi **24 juillet** de 16H00 à 21H00 et le samedi **25 juillet** de 6H30 à 8H00

7 – DÉPART et ARRIVEE :

7-1 : Départ

- Des 2 parcours chronométrés « La Pierre Jacques » et « Issarbe-La Hourcère » :

Le départ de l'épreuve, pour tous les concurrents, sera donné à **8H30** place du Guirail à ARAMITS. Le trajet jusqu'à ARETTE sera neutralisé et se fera à allure réduite (20 kms/heure maxi) imposée par la voiture ouvreuse et des motards de l'organisation. Le départ arrêté officiel sera donné devant le magasin TILLOUS.

Ouverture des sas concurrents à 08H00 – Entrées contrôlées

Avant le départ à ARAMITS, passage obligatoire par l'entrée du parc coureurs pour contrôle de l'équipement (plaque de cadre avec puce électronique, dossard, casque, etc...)

7-2 : Arrivée :

Place de la Mairie à ARAMITS.

8 – REPAS – RAVITAILLEMENTS – AUTRES PRESTATIONS

- **Repas** de midi à la Salle des Fêtes (à partir de 12H30) : repas chaud copieux.

- Ravitaillements :

- ARETTE : Col du Soudet – carrefour D132/D632– Solides et liquides
- LANNE EN BARETOUS : Quartier Barlanès « La chapelle » D632 - Solides et liquides
- LANNE EN BARETOUS : Station d'Issarbe – Solides et liquides
- LOURDIOS ICHERE : entrée village D441 – Solides et liquides
- OSSE EN ASPE : Pont de l'Arpet carrefour D341/D441 - Solides et liquides
- ARAMITS : arrivée place de la Mairie - Liquides

Autres prestations :

Lot d'accueil offert à chaque participant inscrit dans l'une des deux épreuves chronométrées

Café et viennoiseries pour tous au départ (salle des Fêtes à ARAMITS)

Récompenses pour les épreuves chronométrées : aux trois premiers du classement scratch et aux trois premiers de chaque catégorie (récompenses non cumulables)

Reportage photographique : réalisé par des photographes bénévoles de l'organisation.

Cérémonie protocolaire :

La cérémonie protocolaire (remise des Trophées et des Prix) de « La Pierre Jacques » et de « Issarbe – La Hourcère » se fera à partir de 16H00 à la salle des fêtes d'ARAMITS.

9 – DROIT A L'IMAGE et INFORMATION ADRESSE PERSONNELLE INTERNET

L'organisation se réserve le droit d'utiliser toute photographie ou vidéo prise au cours de la manifestation afin de promouvoir *La Pierre Jacques en Barétous* (presse, sites internet, supports promotionnels divers) ainsi que l'adresse e-mail communiquée lors de l'inscription.

Par la communication de cet e-mail, le participant accepte que son utilisation soit exclusive à l'organisation de « La Pierre Jacques en Barétous ».

Toutefois, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978 (CNIL), chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant. Tout participant à *La Pierre Jacques en Barétous* souhaitant disposer de ce droit est prié de le confirmer par écrit (en indiquant son nom, son prénom, son adresse et si possible son n° de dossard) au responsable de l'organisation.

10 – ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

L'inscription à *La Pierre Jacques en Barétous* vaut pour acceptation du règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de force majeure.

Si l'épreuve était annulée pour des raisons de force majeure (météo, etc...), aucun remboursement ne pourra être demandé.

11 – RENSEIGNEMENTS

Informations et envoi des inscriptions (avec chèque d'engagement) par courrier à :

**Office du Tourisme du Haut Béarn – *Pierre Jacques en Barétous* – 64570 ARETTE
05.59.88.95.38**

Site internet : www.lapierrejacquesenbaretous.com

E-mail : lapierrejacquesenbaretous@gmail.com